

L'Association Mieux Prescrire (AMP), un mouvement professionnel visant la qualité en santé



L'association Mieux Prescrire (AMP), qui produit la revue *Prescrire*, est une organisation professionnelle à but éthique (et non lucratif).

Ses activités couvrent un domaine beaucoup plus large que la production de la revue.

Des valeurs et des objectifs permanents

Depuis le premier numéro de la revue (publié il y a 26 ans), l'objectif principal est régulièrement rappelé : aider les professionnels de santé à apporter les meilleurs soins possibles, avec comme seul guide l'intérêt du patient. Cet objectif va de pair avec des valeurs constamment défendues : indépendance intellectuelle et financière vis-à-vis d'intérêts

autres que ceux des patients (et notamment des intérêts commerciaux des firmes pharmaceutiques), pluridisciplinarité, impartialité des analyses, transparence des sources et des méthodes, etc.

Le choix de la forme juridique

de l'association "loi de 1901", sans but lucratif, est en totale adéquation avec les objectifs poursuivis et les valeurs défendues, qui sont affirmés dès l'Article 1 des statuts de l'Association.

De fait, la revue *Prescrire* est un des moyens pour répondre à des besoins majeurs des soignants, et non satisfaits par ailleurs : disposer d'une information comparative, indépendante, sur les thérapeutiques, médicamenteuses ou non, sur les stratégies diagnostiques et sur les stratégies de prévention.

• **Pour en savoir plus :**
Article 1 des statuts de l'AMP, lire un extrait en page II de couverture de chaque numéro ; les statuts sont accessibles à tous, en version intégrale, sur le Site internet www.prescrire.org (partie "Qui est Prescrire"). Lire aussi sur le Site internet *Prescrire Pourquoi Prescrire et Association Mieux Prescrire, Charte "Non Merci..."*.

Un organisme de formation professionnelle contribuant à l'amélioration des compétences

L'Association Mieux Prescrire est un organisme de formation pour les professionnels de santé. Les efforts continus de l'équipe de Rédaction de *Prescrire* en témoignent tout particulièrement, qu'il s'agisse de construire des textes synthétiques, de faciliter la lecture, de faciliter l'utilisation du Fonds documentaire *Prescrire*, d'aider à la mémorisation des connaissances via le Test de Lecture mensuel *Prescrire* (créé dès 1988), etc.

L'essor des nouveaux Programmes de Formation *Prescrire*, grâce au renforcement progressif des équipes et aux travaux de préparation menés depuis plusieurs années, s'inscrit dans un processus continu de réponse aux besoins des professionnels de santé : mieux mémoriser et s'approprier les données importantes pour la pratique ; étudier leur application en situation clinique ; examiner et faire évoluer sa propre pratique. Le tout dans un esprit de travail en équi-



Rencontres nationales des membres de l'AMP - Toulouse, mai 2006

Rejoindre l'Association Mieux Prescrire



Vous êtes abonné(e), vous participez donc déjà à la dynamique *Prescrire* et vous pouvez vous joindre aux actions et aux campagnes entreprises par l'AMP (dans la revue, sur le site internet www.prescrire.org).

Vous souhaitez marquer plus fortement votre attachement et votre soutien à ce mouvement, participer davantage aux actions de l'AMP, contribuer à la vie de l'Association, à des activités déjà lancées ou en proposer de nouvelles, etc. ? Alors rejoignez les adhérents à l'Association Mieux Prescrire.

Conditions : être abonné *Prescrire* à titre individuel depuis 2 ans ou plus, cotiser et signer la Charte "Non Merci..." de l'AMP.

Contact pour renseignements ou adhésion : Association Mieux Prescrire, 83 bd Voltaire 75558 Paris Cedex 11 (France) - Courriel : amp@prescrire.org - Tél : (33) (0)1 49 23 72 80 - Fax : (33) (0)1 48 07 87 32.

pe entre tous les soignants, quelle que soit leur discipline, au service des patients.

• **Pour en savoir plus :**

sur le Site internet www.prescrire.org :
Productions Prescrire - Les Formations Prescrire.

Des méthodes rigoureuses, mises en œuvre en liens étroits avec les abonnés

Les méthodes *Prescrire* sont guidées par des choix clairs : l'indépendance, avec une recherche extensive et une analyse des données exempte de conflits d'intérêts et d'a priori ; la rigueur du travail et des contrôles, afin de garantir la qualité finale des textes publiés ; le travail collectif et pluridisciplinaire (médecins, pharmaciens, etc.) ; la recherche d'efficacité, qui exige une bonne organisation, afin d'utiliser au mieux les moyens financés par les abonnés. Une démarche d'audit interne permanent, l'écoute des critiques, la comparaison avec les méthodes utilisées par d'autres équipes, la quête des innovations et des améliorations possibles, font évoluer en permanence les méthodes.

Le mouvement *Prescrire* est ancré dans l'exercice professionnel. Les Rédacteurs sont pour la plupart des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmières, etc.), soignants en exercice. Ils sont à l'écoute des collègues par de multiples canaux : "sur le terrain" et par la lecture de (et la réponse à) tous les courriers reçus (courriers postaux, courriels, télécopies : plus de 2 000 réponses par an). Ces courriers sont diffusés au sein des équipes, afin que chacun en tire les conséquences. Il en est de même avec les correspondances venant de canaux plus particuliers : liens téléphoniques avec le Service aux Abonnés, avis des participants aux comités de lecture des textes en projets, etc.

• **Pour en savoir plus :**

sur le Site internet www.prescrire.org :
Qui est Prescrire - Un travail d'équipe - Le chemin d'une synthèse - Les groupes de relecture de la revue Prescrire.

Des relations internationales et de solidarité

L'AMP participe à de nombreux réseaux internationaux, formels ou non. Les échanges d'informations, la partici-

Le fonctionnement de l'AMP



L'Assemblée Générale de l'AMP, dite Assemblée Générale des Collèges, est forte de 70 membres en exercice pour 3 ans. Elle se compose de 4 collèges : le Collège des Conseillers avec 15 membres cooptés ; le Collège des Fondateurs avec 10 membres cooptés ; le Collège des Lecteurs avec 20 membres élus par leurs pairs ; le Collège des Rédacteurs avec 25 membres élus par leurs pairs. L'Assemblée Générale des Collèges élit les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration comprend 20 membres issus des 4 Collèges élus pour 3 ans, dont 5 membres du Collège des Lecteurs, et se réunit 3 fois par an pour fixer les axes de travail. Le Conseil d'Administration élit le Président et les 5 autres membres du Bureau, et nomme la Direction.

La Direction, le Président et le Bureau se réunissent en Conseil de Direction une à deux fois par mois.

• **Pour en savoir plus :** sur le Site internet www.prescrire.org : **Qui est Prescrire - Association Mieux Prescrire, Lire les Statuts de l'AMP, Règlement intérieur de l'AMP.**

pation à des campagnes d'ampleur internationale, amènent la Rédaction et les responsables de l'AMP à être en contact régulier avec de nombreuses équipes et divers organismes dans le monde entier. Ces équipes de professionnels partagent l'objectif d'information solide et indépendante : revues indépendantes, centres de documentation, mais aussi associations de consommateurs, organismes d'assurance maladie, etc.

Prescrire est membre fondateur de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), réseau d'une soixantaine de revues de thérapeutique, indépendantes de l'industrie pharmaceutique, présentes dans plus de 35 pays.

Outre ces échanges professionnels incluant la solidarité entre équipes, l'AMP favorise l'accès à une information de qualité pour tous, dans tous les pays, grâce à des tarifs Soutien International et un Programme Abonnés Solidaires.

• **Pour en savoir plus :**

sur le Site internet www.prescrire.org :
Qui est Prescrire - Association Mieux Prescrire - tarifs Soutien International - Programme Abonnés Solidaires - ISDB ;
sur le Site www.isdbweb.org : **about The International Society of Drug Bulletins.**

Une conscience civique et des actions concrètes

Lorsque les autorités de santé s'écartent de leur objectif assigné (la santé publique), lorsque les firmes de santé s'attribuent à des fins commerciales des fonctions qui ne sont pas les leurs, telles que la formation des soignants et l'information des patients, il ne suffit pas de

protester. Il convient aussi d'agir, le plus efficacement possible, et par tous les moyens possibles.

L'AMP agit et encourage les abonnés à agir eux aussi, exemples : Campagne menée au sein du Collectif Europe et Médicament relative à la Directive européenne sur le médicament ; Campagne pour l'utilisation de la DCI ; Promotion d'une formation des soignants indépendante des firmes ; Combat contre les "programmes d'observance" que les firmes tentent de mettre en place ; etc. Et cela change le cours des évènements !

• **Pour en savoir plus :**

sur le Site internet www.prescrire.org :
Europe et Médicament ; Priorité à la DCI.

Une dynamique associative en plein essor

Les membres de l'AMP ont bien sûr beaucoup de projets en tête, au sein de l'Association et en dehors. Ils les partagent grâce à un Bulletin de liaison, les *Nouvelles du Moment*, à l'Annuaire des adhérents, et à des Rencontres, chaque année en alternance, soit avec les nouveaux adhérents, à Paris dans les locaux de *Prescrire*, soit nationales, en région (à Toulouse en 2006, à Rennes en 2008).

Le mouvement *Prescrire* ne demande qu'à se déployer !

L'Association Mieux Prescrire